



R GIE INTERNE

Pr sent e et adopt e par les membres du conseil d'administration le 11 septembre 2017.

Table des matières

Heures d'ouverture.....	3
Procédure d'arrivée et de départ journalier	3
Tarif	3
Frais annuel d'hygiène	4
Modalités de paiement et de pénalité.....	4
Constitution des groupes	4
Administration des médicaments.....	4
Allergies	5
Effets personnels des enfants	5
Reçus d'impôts	5
Fiche d'assiduité.....	6
Amisgest.....	6
Portail parent.....	6
Absence	7
<i>Urgence</i>	7
Fermeture lors d'intempéries.....	8
Fumer.....	8
Code d'accès	8
Stationnement.....	9
Mode de transmission des informations véhiculées aux parents.....	9
Où suis-je ? (seulement pour l'installation La Grimace).....	9
Horaire type.....	10
Installation La Grimace.....	10
Horaire type.....	11
Installation Sophie	11
Horaire type.....	12
Installation Les Petites Saisons	12

Le CPE la Croisée a vu le jour le 1er octobre 2017. Il est le résultat du regroupement de trois CPE : La Grimace, Québec-Centre et Sophie, ainsi que deux bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial.

Installation Les Petites Saisons

L'installation Les Petites Saisons à pignon sur rue dans une vieille demeure sur la 1re avenue. Elle accueille 42 enfants dont 10 poupons et est reconnue pour son ambiance chaleureuse et familiale depuis plus de 30 ans.

Installation La Grimace

Située dans l'édifice Marie-Guyart de Québec, l'installation La Grimace accueille 80 enfants dont 14 poupons de parents travaillant surtout dans l'édifice. Le dynamisme de l'organisation est reconnu depuis une vingtaine d'années.

Installation Sophie

L'installation Sophie accueille 78 enfants dont 10 poupons dans les locaux de l'école Anne-Hébert, située sur le chemin Ste-Foy. L'installation fait la popularité des gens du quartier depuis environ 40 ans.

Le bureau coordonnateur La Croisée

Le bureau coordonnateur possède deux agréments du Ministère de la Famille pour les territoires de La Cité et de Limoilou. Entre 80 et 90 responsables de service de garde en milieu familial se partagent 567 places.

Mission des installations

Dans le cadre de la fourniture des services au sein de ses installations, la Corporation du CPE La Croisée s'engage à être un leader en matière d'éducation et à offrir des services innovateurs de grande qualité répondant aux besoins des enfants et des familles. Avec l'aide de ses partenaires, elle souhaite faire la différence dans la vie de tous les enfants fréquentant ses installations.

Mission du bureau coordonnateur

La mission du bureau coordonnateur est de coordonner, dans les territoires visés par les agréments qui lui ont été octroyés, les services de garde éducatifs offerts par les responsables de service de garde de qualité respectant les normes établies notamment par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, ses règlements et les directrices qui en découlent.

Objectif du document

Ce document a pour objectif d'informer les parents des règles et procédures internes du CPE La Croisée.

Les informations transmises sont applicables dans toutes les installations. Toutefois, lorsqu'une exception s'impose, les particularités de chacune des installations vous seront détaillées.

Heures d'ouverture

Les jours et heures de prestation des services sont du lundi au vendredi de 7 h à 18 h.

Le personnel administratif est présent du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 aux installations La Grimace et Sophie.

Pour connaître l'horaire de la directrice adjointe de l'installation Les Petites Saisons, vérifiez l'horaire affiché sur la porte du bureau administratif.

Procédure d'arrivée et de départ journalier

L'enfant doit être accompagné d'un adulte à l'arrivée comme au départ. À l'arrivée, l'adulte doit toujours reconduire l'enfant à l'éducatrice ; le soir, l'adulte doit prévenir l'éducatrice du départ de l'enfant. Ceci pour des raisons de contrôle et de sécurité.

En tout temps, si quelqu'un d'autre que le parent vient chercher l'enfant, l'installation doit en être avisée.

Sachez que le CPE refusera de laisser partir un enfant avec un adulte qui démontre des signes d'état d'ébriété et/ou des facultés affaiblies. Il lui sera alors demandé de contacter une autre personne pouvant venir chercher l'enfant. En cas de manque de collaboration, le personnel communiquera avec les services d'urgence.

Si vous arrivez après l'heure de départ d'une sortie ou d'une activité, nous vous demanderons d'aller conduire votre enfant à l'endroit où se déroule l'activité de son groupe.

Les installations ferment à 18 h, prévoyez arriver plus tôt, afin d'être en mesure d'habiller votre enfant et de quitter les locaux pour cette heure. En cas de dépassement de cette heure, les frais inscrits dans l'entente de service seront applicables.

Tarif

La contribution réduite est celle déterminée dans le *Règlement sur la contribution réduite* et est sujette à changement selon les instructions du ministère de la Famille.

En signant l'entente de service de garde, les parents s'engagent à :

- acquitter les frais de garde selon le contrat signé;
- respecter le contrat ainsi que toutes les politiques et résolutions adoptées par le conseil d'administration.

Le tarif fixé pour la contribution réduite donne accès à des services de garde de qualité, à 2 collations, au diner et à une période continue de garde maximum de 10 heures.

Des frais de 5.00 \$ seront facturés pour chaque journée où le maximum de 10 heures de garde sera dépassé.

Frais annuel d'hygiène

Des frais sont demandés aux parents pour la fourniture par le CPE de divers articles personnels d'hygiène lors de la signature de l'annexe B -Entente particulière concernant les articles personnels d'hygiène. Ces frais servent à financer les dépenses liées aux produits d'hygiène : crème solaire, couches et brosses à dents. La facture est portée au compte une fois par année, sauf pour les couches qui sont facturées chaque semaine lorsque l'enfant est présent.

Il vous est possible de ne pas adhérer à la fourniture d'un ou de l'ensemble des articles d'hygiène, dans ces cas, nous vous demandons d'apporter vous-même ces articles au CPE.

Modalités de paiement et de pénalité

Les frais de garde sont payables aux deux semaines par prélèvement préautorisé, par chèque postdaté ou par paiement comptant.

Nous considérons qu'il y a retard de paiement de frais de garde quand un état de compte contient plus de quatre semaines sans paiement ou avec un paiement ne couvrant pas tous les frais par enfant. Dans ces situations, la politique de recouvrement disponible sur le site web de votre installation sera appliquée.

Des frais d'administration pour des paiements sans provision seront facturés à raison de 10.00 \$ par transaction.

Constitution des groupes

Chaque année, les groupes sont constitués durant l'été et débutent à la dernière semaine du mois d'août ou la première de septembre, dépendamment du moment qui coïncide avec la rentrée scolaire.

L'intégration des enfants à leurs nouveaux groupes se fera de façon progressive durant l'été et vous serez informé du nouveau groupe d'appartenance de votre enfant ainsi que de la date du transfert.

De septembre à juin inclusivement, nous respectons le plus possible les groupes d'appartenance des enfants. L'été, afin de tenir compte des absences d'enfants, des vacances des employés et de l'intégration des nouveaux enfants, il peut arriver que des groupes soient fermés et que votre enfant se retrouve avec un autre groupe que son groupe d'appartenance.

Soyez assuré que l'équipe de gestion s'assurera que ce changement soit dès plus agréable possible pour votre enfant. De plus, les règles concernant le ratio éducatrices/enfants émises par le ministère de la Famille seront respectées en tout temps.

Administration des médicaments

Au CPE aucun médicament n'est administré à un enfant sans l'autorisation écrite du parent et d'un professionnel de la santé habilité par la loi à le prescrire.

Dans le cas d'un médicament prescrit, les renseignements inscrits par le pharmacien sur l'étiquette identifiant le médicament font foi de l'autorisation du professionnel de la santé.

Nonobstant le premier paragraphe, de l'acétaminophène peut être administré et de l'insectifuge être appliqué à un enfant sans autorisation médicale, pourvu qu'ils le soient conformément aux protocoles réglementés.

De la solution nasale saline et de la solution orale d'hydratation peuvent être administrées et de la crème pour l'érythème fessier, de la lotion calamine, de la crème solaire, de la crème hydratante, du baume à lèvres et du gel lubrifiant à usage unique peuvent être appliqués à un enfant sans autorisation d'un professionnel, pourvu qu'ils le soient avec l'autorisation écrite du parent.

Allergies

Les allergies et les intolérances alimentaires doivent être traitées consciencieusement afin d'éviter les risques de réaction. Au CPE, nous croyons que l'intervention auprès des enfants allergiques est une responsabilité partagée entre les parents et l'équipe de travail.

Les meilleurs moyens pour éviter les réactions allergiques demeurent la diffusion de l'information et la communication des renseignements. Si votre enfant démontre des signes d'allergie ou d'intolérance alimentaire, il est essentiel que vous en avisiez le plus rapidement possible l'éducatrice de votre enfant ainsi que la directrice adjointe de votre installation. Dès lors, les protocoles de sécurité propre à chaque installation seront mis en place.

Pour que des mesures soient prises au CPE, un avis médical est nécessaire. L'intervention médicale a pour objectif l'obtention d'un diagnostic précis permettant de déterminer le type de réaction allergique et de nommer le ou les allergènes à éviter afin d'élaborer une diète spécifique appropriée à l'enfant, si nécessaire. Elle nous permettra aussi de connaître la médication requise dans le cas d'ingestion accidentelle d'un allergène.

La meilleure protection face aux allergies alimentaires est d'éviter tout contact avec l'allergène. Pour cette raison, il est interdit d'apporter tout aliment ou produit alimentaire de la maison au CPE.

Effets personnels des enfants

Chaque enfant a un casier identifié à son nom, où les parents laissent les vêtements de rechange et autres articles appartenant à l'enfant.

Les parents déshabillent et habillent leur enfant au vestiaire au début et à la fin de la journée.

Nous vous demandons d'apporter des vêtements de rechange et des vêtements pour les jeux extérieurs appropriés à la saison et le tout bien identifié au nom de votre enfant. Vous devez aussi fournir, si nécessaire, les biberons et la suce.

Afin d'assurer le confort et la sécurité de votre enfant, nous privilégions le cache-col, des souliers adéquats et des vêtements confortables, faciles à manipuler et faciles d'entretien. N'oubliez pas que votre enfant vient au CPE pour jouer, il se peut donc que les vêtements soient tachés, égarés ou abîmés (vêtements et tout autre objet appartenant à l'enfant).

Par mesure de sécurité (risque de blessure, accrochage, déchirure, perte, étouffement), nous vous recommandons de laisser tous les bijoux et parures à la maison.

Reçus d'impôts

Les reçus provinciaux (s'il y a lieu) et fédéraux pour les frais de garde sont remis aux parents, au plus tard, le 28 février de chaque année. Assurez-vous de laisser vos bonnes coordonnées au CPE afin de les recevoir.

Une attestation de services reçus vous sera remise lors du départ de l'enfant s'il doit fréquenter un autre CPE ou service de garde subventionné.

Fiche d'assiduité

Une fiche d'assiduité doit être signée par le parent aux quatre semaines pour chaque enfant qui fréquente le CPE. Cette fiche comprend les journées de présence, d'absence et le motif des absences. Ces fiches sont conservées en tout temps dans les dossiers du CPE.

Les fiches à signer seront dans un cartable prévu et identifié à cet effet à l'entrée de l'installation et seront classées par ordre alphabétique de nom de famille des enfants.

Un aide-mémoire visuel sera installé dans l'entrée de votre installation, lorsque sera venu le moment de signer les fiches d'assiduité.

Amisgest

Des tableaux avec des « porte-clés » ont été installés dans l'entrée de chacune des installations. Ce système informatique de gestion des présences s'appelle « Amisgest ».

Ce système a pour but de permettre une gestion plus efficace des places à l'installation et facilite les arrivées et départs de votre enfant. Il permet de renseigner rapidement les éducatrices et/ou remplaçantes sur les enfants qu'elles ont à leur charge et sur les particularités de ceux-ci (allergies, problèmes médicaux...), c'est pour cette raison que les porte-clés ne sont pas tous de la même couleur.

Le mode de fonctionnement est fort simple, vous n'avez qu'à prendre le porte-clés identifié à votre enfant et le remettre à son éducatrice ou à sa remplaçante dès votre arrivée le matin et le soir avant de partir, vous n'avez qu'à remettre le porte-clés sur le tableau dans l'espace réservé au groupe de votre enfant.

Nous vous demandons de ne jamais apporter le porte-clés à la maison, toutefois si par mégarde, le porte-clés s'y retrouve ou n'est pas déposé sur le tableau en fin de journée, nous vous demandons d'aviser un membre du personnel de gestion dès le retour de l'enfant au CPE, et ce, afin de nous permettre de corriger la fiche de présence de l'enfant dans notre système informatique.

Portail parent

Le logiciel Amisgest vous donne accès à un Portail parent qui offre une panoplie de possibilités intéressantes, comme les sondages vacances et l'inscription des absences de votre enfant.

Vous pouvez accéder au Portail parent sur un ordinateur à l'adresse suivante : parent.amisgest.ca ou via l'application mobile Amisgest pour vos appareils mobiles disponibles dans l'App Store ou le Play Store. Il vous sera ainsi possible de créer votre compte. Prenez note qu'il est extrêmement important d'utiliser le même courriel que vous avez donné au service de garde pour la création de votre compte.

Il vous sera possible de créer votre compte dès que votre enfant aura son porte-clés et que le CPE aura une adresse courriel valide pour l'un des parents.

Absence

Pour toutes les absences prévisibles, nous vous demandons d'inscrire la ou les journées d'absence de votre enfant via le Portail parent. En cas d'oubli de votre part, le système Amisgest vous enverra un message texte le matin même de l'absence afin de valider la présence ou non de votre enfant au CPE. Merci d'y répondre rapidement.

Il est vraiment important pour nous d'être en mesure de prévoir le nombre d'enfants présent dans l'installation, et ce, pour nous permettre :

- d'offrir une place à un enfant remplaçant;
- de prévoir le personnel nécessaire;
- de prévoir le nombre de repas.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration !

Si aucun de ces moyens ne vous est accessible, nous vous demandons d'appeler à l'installation de votre enfant et de laisser un message dans la boîte vocale des absences.

Urgence

La Grimace	<p>En cas d'urgence, si on ne peut contacter le parent, l'enfant est amené à l'urgence du pavillon Saint-Sacrement et un rapport d'accident est fourni aux parents.</p> <p>En cas d'évacuation, le point de rassemblement est situé dans l'édifice Lomer-Gouin situé au 575, rue Jacques-Parizeau. En tout temps les parents doivent attendre un appel du CPE avant de se présenter au lieu de rassemblement.</p>
Sophie	<p>En cas d'urgence, si on ne peut contacter le parent, l'enfant est amené à l'urgence du pavillon Saint-Sacrement et un rapport d'accident est fourni aux parents.</p> <p>En cas de feu ou autre cas de force majeure, les enfants seront évacués au 560 Chemin Sainte-Foy, chez les sœurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier, en face de l'installation. Nous demandons aux parents de suivre les indications de la personne responsable de l'évacuation.</p>
Les Petites Saisons	<p>En cas d'urgence, si l'on ne peut contacter le parent, l'enfant est amené à l'urgence de l'hôpital St-François-d 'Assise et un rapport d'accident est fourni aux parents.</p> <p>En cas de feu ou autre cas de force majeure, les parents seront joints par le personnel éducateur qui les invitera à venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais, au Patro Roc-Amadour situé au 2301, 1re Avenue.</p>

Afin de faciliter une fermeture rapide, les parents doivent aviser le CPE, verbalement ou par écrit, de tout changement d'adresse et de numéros de téléphone et s'assurer que le CPE a un autre numéro de téléphone en cas d'urgence.

Fermeture lors d'intempéries

De façon générale, lors d'intempéries, le CPE demeurera ouvert et offrira ses services réguliers à l'exception de cas d'événement hors de contrôle qui risquerait de mettre en péril la sécurité du personnel.

Critères de fermeture lors d'intempérie

- Arrêt des services du transport en commun ;
- Grands axes routiers fermés et visibilité nul.

Lorsqu'il y a fermeture :

- Un message annonçant la fermeture du CPE est mis sur la page d'accueil du site internet du CPE et sur la page Facebook à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/cpelacroisee/>, et ce, dès 6h15.

Lorsque le CPE ouvre ses portes :

- Aucun changement sur la page d'accueil du site internet du CPE ;
- Il demeure ouvert toute la journée, à moins d'un changement important des conditions climatiques (tel que décrit dans l'exception) ;
- Une réévaluation des conditions météorologiques est faite à 11h.

Exception :

Si suite à la réévaluation, la direction jugeait que la température s'était grandement aggravée et que les prévisions météorologiques annonçaient une prolongation importante dans le temps de même que des précipitations considérables et plus abondantes, le CPE pourrait fermer ses portes en cours de journée.

- Le cas échéant, les parents seront joints par le personnel qui les invitera à venir chercher leur enfant dans un délai raisonnable ;
- La direction communiquera la fermeture de l'après-midi sur son site internet et sur sa page Facebook.

Si le CPE demeure ouvert et que vous décidez de garder votre enfant à la maison, nous vous demandons de signifier via le portail parent Amisgest son absence dès que possible, et ce, afin de faciliter la planification des groupes (ratio/personnel) dans le cas où une éducatrice ne pourrait se rendre au travail.

Fumer

Il est strictement interdit de fumer (incluant la cigarette électronique) dans tous les locaux des installations, et ce, selon l'article 2, par.4 de la Loi sur le tabac.

Code d'accès

Pour avoir accès à votre installation, vous devez composer le code qui vous sera remis à l'inscription de votre enfant.

Stationnement

La Grimace	<p>Toute personne venant chercher ou porter votre enfant bénéficie d'une heure de stationnement gratuit dans le stationnement sous-terrain de l'édifice Marie-Guyart.</p> <p>Pour y avoir droit, vous devez étamper votre billet de stationnement. À cet effet, vous devez utiliser l'étampe placée à l'entrée. Toute personne se présentant à la sortie avec un billet non étampé se verra dans l'obligation de payer son stationnement.</p> <p>Vous bénéficiez aussi de deux espaces de stationnement de courte durée (10 minutes) gratuits dans la zone de débarcadère située sur la rue de la Chevrotière.</p>
Sophie	<p>Après 9 h le matin et en fin de journée, vous avez accès à un arrêt de 10 minutes devant l'installation. Nous vous invitons à arrêter le moteur de votre voiture afin de préserver l'environnement des enfants qui jouent dans la cour.</p> <p>Avant 9 h le matin, quelques places sont disponibles en bas de la rue Moncton pour une durée maximale de 10 minutes.</p>
Petites Saisons	<p>En tout temps, vous avez accès à un débarcadère d'une durée de 15 minutes devant l'installation.</p> <p>Sur le côté pair de la rue Berthiaume vous avez droit à 1 h 30 de stationnement gratuit entre 9 h et 17 h. Sur le côté impair, vous pouvez stationner en tout temps.</p>

Mode de transmission des informations véhiculées aux parents

Un « Top 5 » des informations importantes à savoir pour la semaine à venir est acheminé par courriel via Outlook à tous les dimanches soir.

Les états de compte ainsi que les relevés pour fin d'impôt en format PDF vous sont acheminés via Dokmail.

Prenez note que tous les documents du CPE envoyé via Dokmail sont hébergés pour une période de deux ans sur le site Dokmail.com.

Où suis-je ? (seulement pour l'installation La Grimace)

Pour vous aider à trouver facilement votre enfant dans l'installation en fin de journée, une photo de lui sera apposée sur la porte du local où il se trouve. Vous pourrez donc repérer rapidement où est votre enfant.

Prendre note que la fin de journée, lorsque faite à l'intérieur, se déroule toujours dans les locaux, Boute-en-train, Farfadets et Coquins.

Chaque local possède un nom et que ce dernier est affiché près de la porte.

Horaire type

Installation La Grimace

	<u>Pouponnière</u> Frimousses	Les 18 à 42 mois Coquins, Taquins, Farfadets, Bouffons, Farfelus, Rigolos	Les 42 mois et plus Boute-en train Clins d'œil
7 h	Accueil et biberons pour certains	Accueil dans la salle des Farfadets ou à l'extérieur (selon la température) 8 h 45- Rangement + jeux calmes	Accueil dans la salle des Farfadets ou à l'extérieur (selon la température) 8 h 45- Rangement + jeux calmes + choix des responsabilités
9 h	Rangement	Hygiène +collation/ causerie	Hygiène +collation/causerie
9 h 5	Hygiène + collation		
9 h 30	Changement de couche et préparation à la sieste pour ceux qui en ont besoin	Ateliers +hygiène 9 h 45- Rangement + habillage	Ateliers +hygiène
10 h	Activité préparée par l'éducatrice ou sortie à l'extérieur	Sortie à l'extérieure	10 h 10- Rangement + habillage 10 h 30- Sortie à l'extérieure
10 h 45	Réveil progressif Hygiène	10 h 50- Hygiène	
11 h	Hygiène	Dîner	
11 h 15	Dîner Jeux calmes + hygiène + changement de couche		12 h- Dîner
12 h 15	Jeux calmes + hygiène + changement de couche	12 h- Jeux calmes + hygiène + changement de couche 12 h 45- Histoire	Activité de transition ou atelier de groupe 12 h 30- Jeux calmes + hygiène
13 h	Sortie à l'extérieur pour les enfants debout	Sieste	Histoire
13 h 30	Période de sieste, moment calme		13 h 15- Sieste
15 h	Changement de couche	Réveil+hygiène+souliers	Réveil+hygiène+souliers
15 h 15	Collation	15 h 30-Collation	15 h 30- Collation
16 h à 18 h	Jeux libres à l'intérieur ou sortie à l'extérieur	Jeux libres à l'intérieur ou sortie à l'extérieur	Jeux libres à l'intérieur ou sortie à l'extérieur
	Les heures citées plus haut sont bien entendu très variables. Notre philosophie est de suivre le rythme de chaque enfant.		

Horaire type

Installation Sophie

	1^{er} étage Chatouilles et Acrobates	2^e étage Farfelus-Curieux	3^e étage Vedettes - Méli-Mélo – Farceurs – Rigolos
7 h	Accueil	Accueil dans la salle des jouets ou dans le local	Accueil dans la salle des jouets ou dans le local
8 h 45	Collation et changement de couche		Hygiène + collation /causerie
9 h – 9 h 15	Habillage et sortie à l'extérieur	Hygiène + collation 9 h 30- Habillage et sortie à l'extérieur	Ateliers + hygiène
10 h 30	Activité préparée par l'éducatrice à l'intérieur	Ateliers + hygiène	Sortie à l'extérieure
11 h	Dîner	11 h 15- Dîner	
11 h 30	Jeux calmes + hygiène + changement de couche	Jeux calmes + hygiène	Dîner
12 h- 12 h 30	Préparation pour le dodo	Jeux libres	Jeux libres
13 h		Histoire + préparation pour le dodo	13 h 30- Préparation pour le dodo
14 h	Réveil progressif + changement de couche	Réveil progressif + hygiène + souliers	Sieste
15 h 15	Collation	15 h 30- Collation	Collation
16 h à 18 h	Jeux libres à l'intérieur ou sortie à l'extérieur	Jeux libres à l'intérieur ou sortie à l'extérieur	Jeux libres à l'intérieur ou sortie à l'extérieur
	Les heures citées plus haut sont bien entendu très variables. Notre philosophie est de suivre le rythme de chaque enfant.		

Horaire type

Installation Les Petites Saisons

	<u>Pouponnière</u>	Les 18 à 35 mois Perce-neige Bourgeons	Les 36 mois et plus Flocons et Rayons
7 h à 8 h 30	Accueil en jeux libres	Accueil pour les Perces neige, à la pouponnière et dans le local des Bourgeons pour les autres. 8 h 30 déplacement vers le local d'appartenance.	Accueil pour les Perces neige, à la pouponnière et dans le local des Bourgeons pour les autres. 8 h 30 déplacement vers le local d'appartenance.
8 h 30 à 9 h 30	Période de jeux, routine d'hygiène Collation ouverte incluant l'hygiène de 8 h 45 h à 9 h 15	Période de jeux Collation ouverte incluant l'hygiène de 8 h 45 à 9 h 15	Période de jeux Collation ouverte incluant l'hygiène de 8 h 45 à 9 h 15
9 h 30 à 10 h 30	Routine d'habillage, sortie à l'extérieure ou préparation à la sieste pour ceux qui en ont besoin	Routine d'habillage pour jouer à l'extérieur.	Routine d'habillage pour jouer à l'extérieur.
10 h 30 à 11 h 15	Déshabillage, jeux d'exploration et hygiène	10 h Sortie à l'extérieure 10 h 45 à 11 h 15 déshabillage et hygiène	10 h Sortie à l'extérieure 11 h à 11 h 15 déshabillage et hygiène
11 h 15 à 11 h 55	Diner	Diner	11 h 30 à 12 h 15 diner
11 h 55 à 12 h 30	Câlins, ateliers libres, histoire, Hygiène; Préparation à la sieste	Brossage de dents, Période de jeux Moment d'hygiène 12 h 20 à 12 h 30 période de jeux psychomoteur	12 h 15 à 12 h 30 Brossage de dents, Période de jeux Moment d'hygiène
12 h 30 à 14 h 30	Musique, histoire, sieste	Histoire initiée par l'adulte, période de relaxation et sieste.	12 h 30 à 12 h 45 période de jeu psychomoteur, conte 12 h 45 à 14 h période de relaxation, hygiène, ateliers libres.
14 h 30 à 15 h	Lever progressif, hygiène, jeux libres	14 h levé progressif, hygiène, jeux libres.	14 h levée progressif, hygiène, ateliers libres.
14 h 45 à 16 h	Ateliers libres, explorations, collation ouverte de 15 h 15 à 15 h 45 habillage	14 h 45 activité initiée par l'adulte ou ateliers libres ou activité projet. Collation ouverte de 15 h 15 à 15 h 45	14 h 30 activité initiée par l'adulte ou ateliers libres ou activité projet. Collation ouverte de 15 h 15 à 15 h 45
16h à 16 h 30	Sortie à l'extérieure	Sortie à l'extérieure	Sortie à l'extérieure
16 h 30 à 17 h	Période de jeux de groupe	Période de jeux, rassemblement	16 h 45 Période de jeux,
17 h à 18 h	Ateliers libres au local à la pouponnière	Ateliers libres dans le local des bourgeons ou jeux à l'extérieur.	Ateliers libres dans le local des bourgeons ou jeux à l'extérieur.

